**Intitulé**: **Projet d’appui au renforcement de la protection civile de proximité pour une cohésion sociale durable en Côte d’Ivoire**

**Note conceptuelle**

# Contexte et justification

Dans sa politique de renforcement du travail des sapeurs-pompiers militaires qui ne couvrent uniquement que quelques grandes agglomérations de la Côte d’Ivoire notamment Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké et Korhogo, le gouvernement ivoirien a adopté, au cours du conseil des ministres du 25 juin 2014, le décret n°2014-394 du 25 juin 2014 portant « création de l’emploi de pompier civil » élaboré par l’Office National de la Protection Civile (ONPC). Le Pompier Civil a pour mission de prévenir, de porter secours et assistance d’urgence en cas de risques courants tels que les accidents de la route, les incendies, les noyades. La première vague de ces pompiers civils était forte d’un effectif de 1500 personnes, essentiellement des ex-combattants, dont 723 formées à Bouaké par l’ex Autorité pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration des ex-combattants (ADDR) en collaboration avec l’Office National de la Protection Civile. En 2020, l’ONPC comptait 1756 pompiers civils dont 141 femmes (8,03%) repartis dans ses 30 Centres de Secours d’Urgence (CSU), situés dans les chefs-lieux de region du pays.

En installant les CSU au niveau regional, le gouvernement visait également à travers ce rapprochement et en plus de leurs missions de secours et assistance à personnes, la réduction des tensions sociales dues aux réponses inapropriées et/ou inexistentes lors de la survenance des sinistres. En effet, la prise en charge rapide des victimes en cas de sinistres ou d’altercations entre populations pourraient permettre de sauver des vies et d’éviter une escalade de la violence qui se mue, bien souvent et malheureusement, en affrontements intercommunautaires qui fragilisent la cohésion sociale au niveau local. Malheureusement, ce déploiement de pompiers civils au niveau régional n’a pas été accompagné d’une dotation suffisante de moyens logistiques de lutte contre les risques courants au niveau local. Cette insuffisance opérationnelle des pompiers civils avec pour corrolaire une faible réponse donnée face aux sinistres a créé un sentiment d’hostilité des populations vis-à-vis des pompiers civils. Les pompiers ont été donc souvent victimes d’attaques de la part de populations en colère qui les ont empêchés de faire leur travail au motif qu’ils sont arrivés en retard sur des lieux du sinistre. Ils sont pris à partie bien des fois sur le terrain d’intervention et leurs matériels de travail notamment, les véhicules sont parfois saccagés. Ce fut le cas en décembre 2019 où, suite à une intervention sur les lieux d’un incendie dans un quartier de San-Pedro, ville située dans le sud-ouest de la Côte d’Ivoire, le fourgon pompe-tonne d’incendie et d’autres véhicules d’intervention ont été saccagés par des jeunes en colère qui se sont également attaqués au Centre de Secours d’Urgence. La noble mission de protection et de secours est entachée, les pompiers civils sont pris pour cibles par les jeunes, ils ne bénéficient pas de l’indispensable soutien des populations lors des interventions. L’offre de service des pompiers civils apparait donc de moindre qualité à cause de ce manque de collaboration avec les communautés.

Afin de remédier à ces insuffisances, le gouvernement a consenti de nombreux efforts qui se sont traduits entre autres, par la mise à niveau de plusieurs Centres de Secours d’Urgence, contribuant ainsi à améliorer les condtions insfrastructrelles et opérationnelles de travail des pompiers civils. Ces efforts du gouvernement ont été renforcés par diverses contributions de différents partenaires au développement ayant contribué à l’amélioration de la protection civile en Côte d’Ivoire. De décembre 2016 à février 2020, l’Union Européenne a apporté un appui pour la mise en oeuvre du projet d’extension et de modernisation de la protection civile en Côte d’Ivoire dont l’objectif principal était de contribuer à moderniser et à renforcer l’efficacité du système de protection civile en Côte d’Ivoire, afin de mieux gérer les crises et de mieux porter secours à la population. Le projet UE a ciblé 10 centres de secours d’urgence [[1]](#footnote-1) qui ont été réhabilités et équipés en engins et matériels y compris la formation de base des pompiers civils et des formations de spécialités.

Dans cette même dynamique, le PNUD met en oeuvre depuis juillet 2018, le projet d’appui à l’amélioration de la protection civile financé par les Gouvernement Japonais et le Fonds de Consolidation de la Paix des Nations Unies (PBF) dans 05 CSU[[2]](#footnote-2). Ce projet a contribué au renforcement des capacités matérielles des CSU ciblées à travers leur équipement en engins de secours à victimes, en camions de lutte contre les incendies et en divers équipements de protection individuelle et collective. De plus, les conditions de travail des pompiers civils ont été améliorées à travers la realisation de travaux complémentaires au sein des CSU, de mise à disposition d’équipements de loisir, de literie et de cuisine. Aussi, les capacités opérationnelles de 250 pompiers civils ont-elles été renforcées en secours et incendie par la réalisation de formations initiales pratiques ainsi que des formations de spécialités en maintenance des engins, équipements et des formations au grade de Chef d’équipe. Cette initiative de renforcement de la protection civile en Côte d’Ivoire à l’avantage d’aller au-delà des acquis techniques et matériels habituels en adressant la nécessaire et indispensable collaboration entre pompiers civils et communauté au niveau local. Elle intègre une dimension humaine de renforcement de la cohésion sociale et d’amélioration de la relation pompiers civils et populations pour plus d’efficacité à travers différents projets de rapprochement communautaire notamment la construction d’infrastructures hydrauliques à énergie solaire, la construction d’aires de jeux omnisport, etc. En outre, et en terme d’innovation majeure, le projet a introduit et vulgarisé la notion de ‘’citoyen sauveteur’’ en mettant l’accent sur le rapprochement des pompiers civils et de la population dans une synergie d’actions avec les autres acteurs de la protection civile pour sauver des vies, prevenir des risques et catastrophes et prévenir les risques de conflits. Les différentes activités ménées de 2018 à 2021 par le l’ONPC et le PNUD ont eu pour impact d’améliorer les prestations des pompiers civils dans l’exercice de leurs missions. On note à ce jour, une augmentation considérable du nombre d’interventions réalisées par les Centres de Secours d’Urgence qui sont passées de 1343 à 3624 soit une progression de 169% selon les statistiques de l’ONPC et sur la période de 2018 à 2020. Cela montre que les pompiers civils sont de plus en plus sollicités par les populations et que leurs missions sont connues d’elles. Leur réactivité est prompte et les populations collaborent efficacement avec la chaine de prise en charge des victimes. De plus, les pompiers civils ont consolidé leur légitimité par la qualité de leurs prestations. Il devient indéniable que la protection civile pratiquée confomément aux normes et standard est un vecteur de cohésion sociale de par la pratique de la socialisation dans la prise en charge des victimes sans distinction de religion, d’ethnie et de nationalité dans un réel esprit de « leave no one behind ».

Malgré ces importants acquis, de nombreux défis restent encore à relever dans ce domaine afin de consolider le professionnalisme et l’efficacité des pompiers civils et surtout assurer une couverture nationale du territoire aux bénéfices des populations des zones non encore couvertes malgré les nombreux risques courants.

En effet, sur les trente (30) Centres de Secours d’Urgence repartis dans les regions de la Côte d’Ivoire, 15 ont été appuyés par les partenaires techniques financiers et 15 autres ont des capacités techniques et opérationnelles très insuffisantes pour assurer les missions à leur confiées. Ces 15 CSU[[3]](#footnote-3) non encore accompagnés ne disposent pas d’infrastructures, d’engins et de matériels nécessaires pour la realisation optimale des missions de secours et d’assistance et comptent un effectif cumulé de 819 pompiers civils. Avec un encadrement insuffisant et des équipements disparates, le potentiel opérationnel est peu significatif avec une perception très négative voire hostile de la population. Toutes choses qui pourraient être source de tensions et perturber la cohésion sociale au niveau local. Les pompiers civils affectés dans ces centres ont certes bénéficié d’une formation initiale en 2015, mais les techniques de secours à victimes étant évolutives, leurs connaissances acquises au début de l’emploi de pompier civil deviennent inappropriées, caduques et méritent d’etre renforcées pour une meilleure efficicaité.

D’une manière générale et comme confirmé par les Experts en charge du développement des curricula de formation, il est reconnu que la formarion continue des pompiers civils démeure un réel défi à adresser avec une diligence toute particulière. Les pompiers civils ne disposent pas d’école de formation et n’ont pas un programme de formation continue en lien avec la structure pyramidale qui régisse le fonctionnement du corps. Les formations initiales dès leur admission sont réalisées, toutefois le renforcement de capacités opérationnelles par un mécanisme planifié de formations continues demeure non institutionnalisé et non effectif.

Les Centres de Secours d’Urgence couvrent des régions avec des étendues vastes. La première phase du projet a introduit le concept de « citoyen-sauveteur » auquel la population des zones ciblées a adhéré. Une frange de la population a été instruite sur les gestes de premiers secours et elle constitue le premier maillon dans la chaîne de prise en charge des victimes dans les cas d’accidents et de survenance de risque en général au sein de leur communauté. Il convient de repliquer cette bonne pratique dans les autres régions pour lutter efficacement contre les sinistres. De plus, la collabortion entre les pompiers civils et les populations a été souvent conflictuelle du fait de l’inefficacité des pompiers lors des interventions et aussi de la méconnaissance de leurs missions par les communautés. Un rapprochement entre les pompiers civils et les populations dans une approche communautaire de gestion des intérets mutuels par le renforcement de la participation des femmes dans la viabilité des CSU est d’une absolue necessité pour garantir les acquis et dynamiser les facteurs favorisant l’emergence d’une protection civile moderne dans les régions pour une cohésion sociale plus renforcée.

C’est dans cette dynamique que s’inscrit ce projet d’appui au renforcement de la protection civile de proximité en Côte d’Ivoire pour une cohésion sociale durable en Côte d’Ivoire qui vise à renforcer les capacités opérationnelles de 15 CSU pour accroître leur performance dans le secours à personnes et la prise en charge des risques et catastrophes. Ainsi, le but final du projet est que les populations soient mieux protégées contre les risques courants auxquels elles sont exposées et que la protection civile renforce la cohésion entre les communautés.

# Théorie de changement

**Si** les CSU disposent de capacités matérielles pour répondre aux risques courants dans les zones d’interventions **et que** les pompiers civils sont formés aux méthodes d’intervention selon les standards internationaux avec une coordination efficace des opérations de secours et de prévention, et **si** les communautés, en particulier les jeunes et les femmes, sont sensibilisées sur l’utilité de la protection civile et adhèrent au concept de "citoyen-sauveur’’, **et que** des activités de rapprochement entre les pompiers et les communautés sont mises en œuvres, **alors** les populations seront mieux protégées contre les risques quotidiens auxquels elles sont exposées, **ce qui favorisera** l’émergence d’une protection civile de proximité en Côte d’Ivoire avec pour corrolaire le renforcement de la cohésion sociale, cela, **à condition que** les collectivités jouent pleinement leur rôle selon leurs attributions.

# Résultats escomptés

**Effet 1 : Les Centres de Secours d'Urgence offrent des services de protection civile de qualité.**

**Produit 1.1 : Les CSU disposent de capacités matérielles pour répondre aux risques courants dans les zones d’interventions.**

Activité 1.1.1 : Réaliser des travaux d’aménagement complémentaires au sein de 15 CSU

* Aménagement d’aires de manœuvre et de lavage en pavé ;
* Construction de clôture avec claustras ;
* Construction de guérite avec portillon ;
* Construction de niche CIE / SODECI ;
* Pose de lampadaires solaires ;
* Pose de poteau d’incendie ;
* Réalisation de voie d’accès en béton ;
* Pose de portail coulissant ;
* Pose de panneaux directionnels, d’enseigne et mât de drapeau.

Activité 1.1.2 : Renforcer les capacités matérielles et logistiques des pompiers civiles de 15 CSU

* Acquisition d’engins de secours et de lutte contre les incendies
* Acquisition de matériels de protection individuelle et collectif
* Acquisition de matériels de literie, de loisir et de cuisine

**Produit 1.2 : Les pompiers civils sont formés aux méthodes d’intervention selon les standards internationaux**

Activité 1.2.1 : Mettre en place un guide de référence pour la formation des pompiers civils :

* Actualisation des curricula de formation standardisés pour les pompiers civils ;
* Renforcement du pool de formateurs
* Elaboration d’un guide pour la promotion du sécourisme

Activité 1.2.2 : Réaliser la formation continue des pompiers civils

* Renforcement de la formation initiale en secours et incendie des pompiers civils
* Formation de spécialités (chef de garde, chef d’agrès, chef de corps, moniteur secourisme, maintenance des engins)
* Contribution à la cooperation Sud Sud pour le renforcement des capacités des cadres de l’ONPC

**Produit 1.3. : La coordination des opérations de secours et de prévention est assurée efficacement**

Activité 1.3.1 : Renforcer le dispositif de coordination des opérations de l’ONPC

* Elaboration de la cartographie des risques courants en matière de protection civile dans les zones d’intervention
* Développement et mise en oeuvre d’une stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) en lien avec la protection civile.

Activité 1.3.2 : Renforcer les capacités opérationnelles et managériales du mécanisme de coordination des opérations

* Appui à l’équipement du centre des opérations de l’ONPC
* Renforcement des capacités des personnels de l’ONPC en planification du developpement

**Effet 2 : Les communautés des localités cibles et les pompiers civils collaborent pour une protection civile efficace et une cohésion sociale renforcée**

**Produit 2.1 : Les communautés, en particulier les jeunes et les femmes, sont sensibilisées sur l’utilité de la protection civile et adhèrent au concept de "citoyen-sauveur"**

Activité 2.1.1 : mettre en place un mécanisme de vulgarisation des citoyens sauveteurs

* Conception et opéralisation d’une plate-forme digitale de maillage des citoyens sauveteurs afin de renforcer les interactions avec les pompiers civils
* Formations des populations aux premiers gestes de secours ( au moins 500 personnes formées par CSU)

Activité 2.1.2 : Sensibiliser les jeunes, les femmes et les populations vulnérables sur les risques courants en matière de protection civile

* Organisation de campagnes de sensibilisation sur la gestion des risques courants en matière de protection civile
* Education et formation des élèves par la création de "Club de protection civile" dans les lycées et collèges

**Produit 2.2 : Des activités de rapprochement entre les pompiers civils et les communautés et de renforcement de la cohésion sociale sont mises en œuvre**

Activité 2.2.1 : initier et mettre en œuvre des activités socio-éducatives et culturelles avec les pompiers civils, les femmes et les jeunes des zones d’intervention

* Organisation de journées portes ouvertes au sein des centres de secours d’urgence
* Renforcement de la participation des femmes dans la viabilité des CSU

Activité 2.2.2 : Réaliser des activités de soutien communautaire aux profits des populations :

* Appui au financement d’initiatives de relèvement communautaire dans les zones à risque afin de renforcer la participation communautaire dans la prévention des risques de catastrophes naturelles
* Elaboration et mise en œuvre du schéma de prévention des risques de survenance de feux de marché dans les zones d’intervention.

**Durée du Projet** : 3 ans

**Zones d’intervention** : Abengourou, Adzopé, Bongouanou, Bouaflé, Dabou, Daoukro, Duekoué, Ferkessédoudou, Gagnoa, Grand-Bassam, Minignan, Odienné, San-Pedro, Soubré, Touba

**Partenaires de mise en œuvre** : Office National de la protection civile

**Budget Total du Projet** : 12 000 000 USD

* Contribution du Gouvernement : 2 500 000 USD
* Contribution du PNUD : 1 500 000 USD
* Contribution sollicitée au Japon : 8 000 000 USD

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Résultats** | **Activités** | **Budget** | **Total** |
| **Japon** | **Gouvernement** | **PNUD** |
| **Effet 1: Les Centres de Secours d'Urgence offrent des services de protection civile de qualité** |   |   |   |   |
| **Produit 1.1 : Les CSU disposent de capacités matérielles pour répondre aux risques courants dans les zones d’interventions** | Activité 1.1.1 : Réaliser des travaux d’aménagement complémentaires au sein de 15 CSU  | 1 200 000,00 | 700 000,00 | 200 000,00 | 2 100 000,00 |
| Activité 1.1.2 : Renforcer les capacités matérielles et logistiques des pompiers civiles de 15 CSU | 4 340 000,00 | 1 000 000,00 |  | 5 340 000,00 |
| ***Sous total Produit 1.1.*** |  | ***5 540 000,00*** | ***1 700 000,00*** | ***200 000,00*** | ***7 440 000,00*** |
| **Produit 1.2 : Les pompiers civils sont formés aux méthodes d’intervention selon les standards internationaux** | Activité 1.2.1 : Mettre en place un guide de référence pour la formation des pompiers civils  | 60 000,00 |  | 40 000,00 | 100 000,00 |
| Activité 1.2.2 : Réaliser la formation continue des pompiers civils  | 450 000,00 | 400 000,00 | 150 000,00 | 1 000 000,00 |
| ***Sous Total produit 1.2:*** |  | ***510 000,00*** | ***400 000,00*** | ***190 000,00*** | ***1 100 000,00*** |
| **Produit 1.3. : La coordination des opérations de secours et de prévention est assurée efficacement** | Activité 1.3.1 : Renforcer le dispositif de coordination des opérations de l’ONPC | 150 000,00 | 250 000,00 | 100 000,00 | 500 000,00 |
| Activité 1.3.2 : Renforcer les capacités opérationnelles et managériales du mécanisme de coordination des opérations | 50 000,00 | 100 000,00 | 200 000,00 | 350 000,00 |
| ***Sous Total produit 1.3.*** |  | ***200 000,00*** | ***350 000,00*** | ***300 000,00*** | ***850 000,00*** |
| **Total Effet 1:** |  | **6 250 000,00** | **2 450 000,00** | **690 000,00** | **9 390 000,00** |
| **Effet 2 : Les communautés des localités cibles et les pompiers civils collaborent pour une protection civile efficace et une cohésion sociale renforcée** |  |  |  |  |
| **Produit 2.1 : Les communautés, en particulier les jeunes et les femmes, sont sensibilisées sur l’utilité de la protection civile et adhèrent au concept de "citoyen-sauveur"** | Activité 2.1.1 : Mettre en place un mécanisme de vulgarisation des citoyens sauveteurs | 300 000,00 | 50 000,00 | 50 000,00 | 400 000,00 |
| Activité 2.1.2 : Sensibiliser les jeunes, les femmes et les populations vulnérables sur les risques courants en matière de protection civile | 300 000,00 |  | 250 000,00 | 550 000,00 |
| ***Sous total produit 2.1:*** |  | ***600 000,00*** | ***50 000,00*** | ***300 000,00*** | ***950 000,00*** |
| **Produit 2.2 : Des activités de rapprochement entre les pompiers civils et les communautés et le renforcement de la cohésion sociale sont mises en œuvre** | Activité 2.2.1 : initier et mettre en œuvre des activités socio-éducatives et culturelles avec les pompiers civils, les femmes et les jeunes des zonnes d’intervention | 100 000,00 |  | 150 000,00 | 250 000,00 |
| Activité 2.2.2 : Réaliser des activités de soutien communautaire aux profits des populations : | 1 050 000,00 |  | 360 000,00 | 1 410 000,00 |
| ***Sous total produit 2.2:*** |  | ***1 150 000,00*** | ***-*** | ***510 000,00*** | ***1 660 000,00*** |
| **Total Effet 2** |  | **1 750 000,00** | **50 000,00** | **810 000,00** | **2 610 000,00** |
|   |   |   |   |   |   |
| **TOTAL GENERAL** |  | **8 000 000,00** | **2 500 000,00** | **1 500 000,00** | **12 000 000,00** |

1. Aboisso,Bondoukou, Bouna, Daloa, Dimbokro, Katiola, Man, Mankono, Sassandra, Toumodi [↑](#footnote-ref-1)
2. Agboville, Divo, Guiglo, Seguéla, Boundiali [↑](#footnote-ref-2)
3. Abengourou,Adzopé,Bongouanou,Bouaflé,Dabou,Daoukro,Duekoué,Ferkessédoudou,Gagnoa,Grand-Bassam, Minignan, Odienné, San-Pedro, Soubré, Touba [↑](#footnote-ref-3)